

GVA Audit
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
105 Avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

BDO Paris Audit & Advisory
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

VERGNET SA

1 rue des châtaigniers
45140 ORMES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 30 avril 2020

GVA Audit
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
105 Avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

BDO Paris Audit & Advisory
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

VERGNET SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VERGNET SA relatifs à l'exercice clos le 31 12 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note A - Référentiel § Continuité d'exploitation du chapitre « Principes comptables » de l'annexe aux comptes expose les conditions dans lesquelles les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons apprécié la description des hypothèses retenues par la direction dans ce contexte.
- La note D - Passifs éventuels du chapitre « Principes comptables » de l'annexe aux comptes expose les litiges auxquels la société est partie prenante. Nous avons apprécié et documenté les descriptions et hypothèses retenues par la direction sur lesquelles se fondent la qualification de passifs éventuels.
- La note E - Stocks du Chapitre « Méthode d'évaluation » décrit le changement d'estimation des provisions pour dépréciation. Nos travaux ont consisté à apprécier le bienfondé de ce nouvelle modalité d'appréciation des dépréciations des stocks.
- La note F - Créances d'exploitation décrit les modalités de dépréciation des créances d'exploitation. Nos travaux ont consisté à apprécier et documenter les appréciations portées par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 25 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

DocuSigned by:

6EFBF29BB6E4480...

GVA Audit

*Membre de de la Compagnie Régionale de Paris
Philippe **BONNIN***

DocuSigned by:
Patrick GIFFAUX
5D2F6CA2D49B4A0...

BDO Paris Audit & Advisory

*Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Patrick **GIFFAUX***



COMPTES SOCIAUX VERGNET SA 2019

ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN

En EUR	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
Immobilisations incorporelles	159 739	14 520
Immobilisations corporelles	235 039	285 230
Participations & créances rattachées	1 491 582	1 166 517
Autres immobilisations financières	178 380	171 099
ACTIF IMMOBILISE	2 064 741	1 637 367
Matières premières et approvisionnements	2 084 796	1 491 291
Stocks d'en cours de production de biens	272 914	289 173
Stocks d'en cours de production de services	75 785	
Stocks de produits intermédiaires et finis	1 214 894	190 715
Stocks	3 648 389	1 971 179
Avances et acomptes versés sur commandes	369 093	1 987 697
Créances clients et comptes rattachés	14 909 885	9 091 050
Autres créances	4 540 934	2 828 894
Créances	19 819 913	13 907 641
Disponibilités	775 340	4 190 351
Charges constatées d'avance	167 216	236 369
ACTIF CIRCULANT	24 410 859	20 305 539
Frais d'émission d'emprun à étaler	-	47 769
Primes de remboursement des obligations	270 000	270 000
Ecart conversion actif	36 089	22 299
TOTAL ACTIF	26 781 689	22 282 974
Capital	1 328 114	1 131 740
Prime d'émission	1 948 841	13 999 092
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-	(13 817 926)
Résultat de l'exercice	(171 366)	(51 173)
Situation nette	3 105 588	1 261 734
Provisions réglementées	-	-
CAPITAUX PROPRES	3 105 588	1 261 734
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	188 302	1 095 697
Emprunts obligataires convertibles	-	1 950 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	116 455	101 452
Emprunts et dettes financières divers	2 181 944	2 190 605
Dettes financières	2 298 399	4 242 057
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 138 643	37 113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 204 143	10 901 033
Dettes fiscales et sociales	2 096 827	2 392 814
Dettes s/immobilisations et autres dettes	3 688 314	1 548 071
Dettes diverses	12 989 284	14 841 918
Produits constatés d'avance	3 709 141	504 673
DETTES	23 135 467	19 625 761
Ecart de conversion passif	352 331	299 782
TOTAL PASSIF	26 781 689	22 282 974

COMPTE DE RESULTAT

En EUR	2019	2018
Production vendue de biens	4 112 305	8 044 917
Production vendue de services	4 766 242	8 047 767
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 878 548	16 092 684
Production stockée	1 083 979	(348 451)
Production immobilisée	148 434	-
Subvention d'exploitation	-	-
Reprises amortissements & provisions, transfert de charges	809 373	825 538
Autres produits	1 274 001	94 496
PRODUITS D'EXPLOITATION	12 194 335	16 664 267
Achats de marchandises	(12 182)	1 081
Achats de matières premières & autres approvisionnements	3 266 769	3 930 772
Variation de stocks	(78 872)	534 072
Autres achats & charges externes	3 015 453	5 899 219
Impôts taxes et versements assimilés	169 474	266 086
Salaires et traitements bruts	4 577 972	4 052 302
Charges sociales	1 948 678	1 886 109
Dotations amortissements & provisions	(255 069)	368 696
Autres charges d'exploitation	213 436	148 079
CHARGES D'EXPLOITATION	12 845 659	17 086 417
RESULTAT D'EXPLOITATION	(651 324)	(422 150)
Produits financiers	295 134	1 017 099
Charges financières	189 216	319 346
RESULTAT FINANCIER	105 918	697 753
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(545 407)	275 604
Produits exceptionnels	506 252	55 350
Charges exceptionnelles	65 224	329 506
RESULTAT EXCEPTIONNEL	441 028	(274 156)
Impôts sur les bénéfices (produit)	66 988	52 621
BENEFICE OU PERTE	(171 366)	(51 173)

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS	4
I. FAITS CARACTERISTIQUES	5
II. PRINCIPES COMPTABLES	7
III. METHODES D'EVALUATION	10
IV. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN	15
V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	25
VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN	27
VII. AUTRES INFORMATIONS	28

Le bilan de la société VERGNET (la Société) clos le 31 décembre 2019 présenté avant répartition du résultat net totalise 26 781 689 EUR.

Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois, fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- chiffre d'affaires net	8 878 548 EUR
- produits d'exploitation HT	12 194 335 EUR
- résultat d'exploitation	(651 324) EUR
- résultat comptable	(171 366) EUR

I. FAITS CARACTERISTIQUES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans un contexte compliqué, marqué par le décalage dans l'engagement des deux contrats les plus importants pour 2019 : la Nouvelle-Calédonie et Antigua, décalages indépendants de la volonté et du travail du Groupe, VERGNET a fait la preuve, en 2019, d'une remarquable résilience.

Alors même que le chiffre d'affaires consolidé ne s'élève qu'à 11,6 M€ en 2019, contre 19,2 M€ en 2018 (- 39,7 %), le Groupe dégagne en 2019, pour la deuxième année consécutive, un résultat net légèrement positif (+145 k€). En dépit donc d'éléments adverses majeurs, le Groupe démontre une résistance d'autant plus remarquable qu'il a fait face à cette situation sans aucun recours à des concours financiers externes. Il termine ainsi l'exercice 2019 avec plus de 5 M€ de fonds propres et pratiquement sans endettement financier.

L'année 2019 a vu la reprise de la couverture en garantie par BPI Assurance Export des projets poursuivis par VERGNET, ouvrant ainsi la voie à la restauration des relations avec les banques et autres garants (assurance-crédit).

On notera, par ailleurs, que le Groupe a renouvelé son accord avec le Groupe chinois SINOVEL pour la fourniture d'éoliennes haute puissance venant utilement compléter sa gamme.

Sur le plan de l'organisation, la réorganisation mise en place fin 2018, axée sur la responsabilisation des différents départements et filiales, commence à porter ses fruits en 2019 avec la signature des premiers contrats locaux de proximité par nos filiales. Les promotions internes privilégiées pour prendre la tête des trois « business units » du Siège (Industrie, Opérations, Organisation et maintenance) donnent toute satisfaction. La réorganisation juridique envisagée n'a, en revanche, pas été considérée comme prioritaire compte tenu de cette nouvelle organisation.

Afin de conforter la motivation des salariés du Groupe, et de faire de chacun d'eux un moteur de sa réussite, et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019, des actions gratuites ont été attribuées à tous les collaborateurs du Groupe en Septembre 2019, pour un total de 300 450 actions.

Le Groupe a changé, le 27 juin 2019, sa gouvernance pour passer à la forme classique de PDG et Conseil d'Administration. Monsieur Patrick WERNER, précédemment Président du Directoire, est devenu le PDG de VERGNET.

Enfin, la Direction Générale du Groupe a activement géré le passif antérieur à la date du dépôt de bilan, et notamment les trois importants contentieux dont il est fait état au chapitre II.D. Passif éventuel ».

Compte tenu de la contestation par VERGNET desdites créances, la Société rembourse actuellement les créanciers entrés dans le plan d'apurement à 10 ans, sur la base d'un montant global de 3,7 M€, dont la première échéance a été honorée en mars 2019.

Le plan d'apurement du passif ayant été homologué comme suit :

- Option N° 1* : 8 963 833,16 euros ont été convertis en capital lors de l'AGM du 5/06/2018
- Option N°2* : 425 133,73 euros ont été admis
- Option n°3* : 3 697 764,28 euros ont été admis.

le premier versement a été opéré en date du 5/03/2019 conformément au plan

*OPTION 1 Convention de l'intégralité de la créance admise en capital, dans le cadre d'une augmentation de capital qui devra intervenir dans les 6 mois de l'adoption du plan de la SA VERGNET.

Il convient de préciser à cet égard que l'article L.626-3 du Code de Commerce dispose que « en cas d'augmentation du capital social prévu par le projet de plan, les associés ou actionnaires peuvent bénéficier de la compensation à concurrence du montant de leurs créances admises et dans la limite de la réduction dont elles font l'objet dans le projet de plan. »

*OPTION 2 Règlement à hauteur de 25% du montant total admis de la créance, à terme des 2 ans suivant l'adoption du plan de redressement et moyennant abandon du solde, soit 75%.

*OPTION 3 Règlement à 100% de la créance admise suivant les échéances suivantes :

- Années 1 et 2 : 5%
- Années 3 à 5 : 8%
- Années 6 à 9 : 13%
- Année 10 : 14%

B. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Groupe aborde l'année 2020 avec le démarrage du contrat Prony 1 et 2, après la purge des différentes procédures préalables à cet engagement. D'ores et déjà, 10 éoliennes destinées à ce projet ont été construites et seront expédiées dès que les conditions liées à l'épidémie de coronavirus le permettront.

Notre client, le Groupe ENGIE, nous a par ailleurs demandé une proposition pour la suite du « repowering » des éoliennes de Nouvelle-Calédonie qu'il exploite. Cette proposition a été remise et acceptée dans son principe et dans ses prix.

VERGNET a, par ailleurs, gagné un important appel d'offres au Niger, en groupement avec le grand groupe indien Sterling et Wilson. Le contrat, d'un montant total équivalent euro de 27 millions, dont VERGNET assurera le leadership et une part d'activité d'environ 40% du marché est actuellement en discussion avec le client NIGELEC.

Au plan opérationnel, la suite du contrat Antigua et Barbuda est en discussion avec le client ; celui-ci a, en effet, introduit de nombreuses modifications techniques (implantations, réseaux, etc...) qui exigent une redéfinition du contrat.

Enfin, le Groupe gère les conséquences de l'épidémie de Coronavirus par une adaptation permanente : le télétravail généralisé, demande de concours à moyen terme à BPI, relations avec les fournisseurs et les clients.

II. PRINCIPES COMPTABLES

A. REFERENTIEL

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon le règlement ANC 2014-03, approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014. Ce dernier a notamment été modifié par les règlements suivants:

- les règlements ANC n°2015-06 du 4 décembre 2015, n°2016-07 du 4 novembre 2016 et ANC n°2018-01 du 20 avril 2018.

Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

La Société a fait preuve d'une exceptionnelle résilience en 2019, dans un contexte d'affaires compliqué, de décalage dans la mise en vigueur de certains contrats importants.

Bouclant son deuxième exercice consécutif avec un résultat autour de l'équilibre, disposant d'un bilan sans endettement financier significatif et de belles perspectives de développement dès 2020, la Société est dans des meilleures conditions pour assurer la continuité de son exploitation.

Le budget 2020 prévoit d'ailleurs un résultat d'exploitation significativement positif.

Outre ces éléments, il est à noter que la Société est en cours de reconstitution d'un pool pour les garanties nécessaires pour ses contrats, et qu'elle dispose d'un beau carnet de commandes et de prospects qui constituent des débiteurs solides.

Toutefois, dans l'hypothèse où les financements et autres garanties sur affaires ne seraient pas obtenus dans les délais requis, et afin d'éviter le report opérationnel des affaires concernées, la société pourrait entamer des discussions afin d'obtenir, comme en 2018, des concours financiers sous forme d'emprunts obligataires et/ou d'avances en compte courant.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation sur la base des principales hypothèses suivantes :

- L'obtention des nouveaux contrats prévus ainsi que les garanties et cautions requises,
- L'encaissement des acomptes dans les délais et les montants prévus par le plan de trésorerie
- L'encaissement d'une créance sur un chantier O&M export en septembre 2020
- Le respect des décaissements sur affaires prévus par le plan de trésorerie

Il subsiste des incertitudes inhérentes à la réalisation de ces hypothèses. En cas de non réalisation de celles-ci, l'application du référentiel comptable, dans un contexte normal de poursuite des activités, notamment en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs, pourrait s'avérer inapproprié.

Enfin, en cas de besoin, VERGNET a fait la preuve, en 2018 et dans des conditions difficiles, de sa capacité à lever des capitaux extérieurs significatifs.

B. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que des produits et des charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par la Société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des immobilisations et des provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, la Société révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

C. CHIFFRE D'AFFAIRES DES CONTRATS INTEGRANT MATERIELS ET SERVICES

Les contrats de réalisation de Centrales neuves par Vergnet sont des contrats long terme, que l'on comptabilise à l'avancement.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, l'activité de Vergnet SA est organisée par Business Unit pour clairement identifier les trois types de métier présents chez Vergnet : Industrie (développement et production de produits), Opérations (réalisation de centrales éoliennes ou solaires neuves) et Maintenance (vente de pièces de rechange et de services).

En fonction des types de contrat Vergnet, le client peut faire appel de manière distincte à un, deux ou trois métiers de Vergnet, soit un, deux ou trois sous-projets par contrat. A l'intérieur de chaque projet, on établit ainsi clairement les budgets et le chiffre d'affaires pour chaque Business Unit.

La répartition des montants totaux des produits et des coûts imputables à chaque projet a été faite en puisant les informations dans la base de données INDUSTRIA et en suivant le découpage clairement établi dans les contrats pour chaque partie de bien ou de service.

D. PASSIFS EVENTUELS

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle de l'entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, soit une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cadre de relations commerciales avec ses clients et fournisseurs ayant conduit à des contentieux, Vergnet a identifié les passifs éventuels suivants. Certains contentieux sont notamment relatifs à des créances contestées par Vergnet. .

Pour chacun des dossiers ci-dessous, Vergnet a mandaté des cabinets d'avocats afin de trouver une issue positive.

Dossier Hydro Construction

Ce sous-traitant réclame 3.8 M€ à Vergnet. Ce sujet est en arbitrage ICC à Genève.

Durant ce premier semestre, les diverses conclusions ont été soumises par les parties au tribunal. Il a été établi que Hydro Construction avait produit et fait usage de faux documents pour les cautions d'acompte. La banque éthiopienne dont le nom a été utilisé a lancé une procédure judiciaire à l'encontre de Hydro Construction pour fraude.

Les audiences avec témoins ont eu lieu au début octobre 2019. La sentence arbitrale est attendue durant le premier semestre 2020. En parallèle, le Tribunal de Commerce d'Orléans a prononcé la forclusion de la créance de Hydro Construction.

A ce stade, l'avocat indique dans sa note d'opinion, qu'il n'est pas possible de quantifier les chances de succès ou de risque.

Dossier General Electric « GE »

GE fait valoir un montant d'environ 5.6 M€ au titre d'un retour à meilleure fortune dont les conditions ne peuvent être réalisées. Les plaidoiries auprès du Tribunal de Commerce d'Orléans ont eu lieu durant le premier trimestre 2019.

Le Juge Commissaire a renvoyé au juge de fond le dossier. Les plaidoiries au fond auront lieu durant le premier semestre 2020.

A l'issue de notre analyse du risque avec nos avocats, nous considérons le risque de sortie de ressources dans le cadre de litige, peu probable. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

Dossier Comelex

Ce sous-traitant réclame à Vergnet des paiements (contestés) pour un total d'environ 4.1 M€.

A l'issue d'une analyse poussée, il apparaît que ce sous-traitant a gravement failli à ses obligations contractuelles donnant droit à VERGNET à des compensations financières bien au-delà des montants réclamés. La procédure reste en cours.

A l'issue de notre analyse du risque avec nos avocats, lesquels nous ont indiqué que selon leur analyse les demandes financières formées par COMELEX ne sont pas quantifiables et compte tenu que la procédure au fond précitée permet de faire valoir les réclamations de VERGNET SA, nous considérons que le risque de sortie de ressources dans le cadre de ce litige est peu probable.

En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

De plus, ce sous-traitant réclamait à VERGNET un montant de 1,3 M€. Ceci a été jugé au fond durant le premier semestre 2019. COMELEX a été débouté de ses demandes en première instance et condamné pour procédure abusive. Ce sous-traitant a décidé de faire appel. Les plaidoiries correspondantes auront lieu en 2020.

Une reprise de 3,8 M€ de passifs sur les comptes 2019 a ainsi été passée suite à l'évolution de ce contexte judiciaire.

Dossier NYSTA

NYSTA (New York State Thruway Authority) a assigné en justice trois sociétés américaines et VERGNET (sous-traitant d'une des sociétés assignées) fin décembre 2018.

Cette information nous a été donnée par courriel en provenance des juristes de NYSTA. Nous avons reçu la notification officielle par voie de justice, conformément à la Convention de La Haye en juillet 2019.

La Société a lancé une action de contestation avec ses avocats. En effet, le contrat prévoit que le règlement des litiges se fasse par arbitrage ICC à New York. La demande de transfert du dossier à l'ICC a été formulée à la cour d'Albany (Etat de New York) en Septembre 2019.

La Cour d'Albany a rejeté cette demande de transfert. VERGNET a lancé un appel.

III. METHODES D'EVALUATION

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que la Société estime que les critères de capitalisation sont remplis.

A l'issue de la mise en service, un amortissement économique est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des programmes. Cette dernière est estimée à 5 ans pour les frais de développement. Par ailleurs, en conformité avec la doctrine de l'administration fiscale, la Société comptabilise des amortissements dérogatoires dès l'enregistrement des actifs calculés selon le mode linéaire sur 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement. Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - marques, procédés, logos | 5 ans |
| - brevet | 5 ans |
| - logiciels | de 1 à 5 ans |

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Bâtiments | 15 à 20 ans |
| - Agencements des bâtiments | 5 à 10 ans |
| - Matériel et outillage | 2 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 1 à 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| - Mobilier | 4 à 10 ans |

C. PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif incorporel ou corporel, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la participation des relations d'affaires, d'assurer son contrôle, ou d'y exercer une influence notable. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement. Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure

E. STOCKS

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués au prix moyen pondéré. La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au prix de revient industriel.

La valeur d'inventaire des matières premières et marchandises est déterminée en fonction de la valeur actuelle des produits finis dans lesquels elles sont intégrées. Ces produits finis sont destinés à la vente et ne font donc pas l'objet d'une dépréciation : il en est de même pour les matières premières et marchandises.

Cette approche constitue un changement d'estimation comptable dans l'exercice avec un impact sur les comptes 2019 de + 520 k€.

Dans le cas contraire, lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

F. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

H. DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières comprennent les SICAV monétaires et les certificats de dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

I. SUBVENTIONS

Les subventions d'investissements sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

Les subventions d'exploitation accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice. Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées.

J. AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres à la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'elles n'ont pas été remboursées ou que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises à la Société sont comptabilisées en produits.

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

L. DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

M. RECONNAISSANCE DU REVENU

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à des contrats importants portant sur la livraison, l'installation de matériels diversifiés et/ou nécessitant une personnalisation ou des études spécifiques s'effectue selon la méthode à l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

A compter de l'année 2018, lorsqu'un contrat porte sur la réalisation de plusieurs biens ou services, que la réalisation de chacun de ces biens ou services pris individuellement a donné lieu à une négociation distincte et que le résultat attaché à chacun de ces biens ou services peut être identifié, chacun de ces biens ou services ont été traité dans le cadre d'un contrat distinct.

Pour les contrats très peu avancés à la date de clôture, et/ou dont la marge ne peut être estimée de façon fiable, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est limité aux coûts correspondants, compte tenu de l'incertitude sur le niveau de marge attendu.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

N. ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une information en annexe.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat consolidé.

O. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Néant

IV. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

A. IMMOBILISATIONS

1. VALEUR BRUTE

En EUR	2018	Acquisitions	Sorties	Transfert	2019
Frais de développement	8 711 844	83 744			8 795 588
Autres immobilisations incorporelles	659 824	79 676	37 742		701 758
Immobilisations incorporelles	9 371 668	163 420	37 742	-	9 497 347
Terrain	-				-
Construction	799				799
Installations techniques et outillage industriel	6 844 118	49 711	51 404		6 842 424
Installations générales, agencements et divers	498 025	22 894	528		520 391
Matériel de transport	265 335	-	4 365		260 969
Matériel de bureau, informatique et mobilier	450 777	17 232	41 291		426 718
Emballages récupérables et divers	105 019	-	387		104 631
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Immobilisations corporelles	8 164 071	89 836	97 976	-	8 155 932
Participations et créances rattachées	3 705 204	1 712 440	1 314 521		4 103 124
Prêts et autres immobilisations financières	171 099	24 737	17 456		178 380
Immobilisations financières	3 876 304	1 737 177	1 331 977	-	4 281 504
Immobilisations	21 412 043	1 990 434	1 467 694	-	21 934 783

Les frais de R&D (hors dotations) comptabilisés en charges sur l'exercice sont de 130 kEUR.

Concernant la ligne participations et créances rattachées, les montants significatifs concernent essentiellement les prêts et remboursement des comptes courants des filiales.

2. AMORTISSEMENT & DEPRECIATION

AMORTISSEMENTS

En EUR	2018	Dotations	Reprises	2019
Frais de développement	4 633 196			4 633 196
Autres immobilisations incorporelles	644 902	18 202	37 742	625 362
Immobilisations incorporelles	5 278 099	18 202	37 742	5 258 559
Constructions	777			777
Installations techniques et outillage industriel	5 109 083	74 312	49 298	5 134 097
Installations générales, agencements et divers	432 111	15 425	528	447 008
Matériel de transport	265 334		4 365	260 969
Matériel de bureau, informatique et mobilier	354 804	45 624	41 291	359 137
Emballages récupérables et divers	96 213	2 560	387	98 386
Immobilisations corporelles	6 258 323	137 921	95 870	6 300 375
Amortissements	11 536 421	156 123	133 611	11 558 933

En EUR	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement		-	
Autres immobilisations incorporelles	18 202		
Immobilisations corporelles			
Terrain			
Installations techniques et outillage industriel	74 312		-
Installations générales, agencements et divers	15 425		
Matériel de transport	-		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 624		
Emballages récupérables et divers	2 560		
Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice	156 123	-	-

DEPRECIATIONS

En EUR	2018	Dotations	Reprises	2019
Frais de développement	4 078 648			4 078 648
Autres immobilisations incorporelles	402			402
Immobilisations incorporelles	4 079 050	-	-	4 079 050
Terrain	-			-
Construction	22			22
Installations techniques et outillage industriel	1 617 792			1 617 792
Installations générales, agencements et divers	2 704			2 704
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-			-
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles	1 620 518	-	-	1 620 518
Dépréciations	5 699 568	-	-	5 699 568

3. VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS

En EUR	2018	Acquisitions	Sorties	Transfert	Dotations Amort.	Reprises Amort.	Dotations Dépréc.	Reprises Dépréc.	2019
Frais de développement	0	83 744	-	-	-	-	-	-	83 744
Autres immobilisations incorporelles	14 520	79 676	37 742	-	18 202	37 742	-	-	75 994
Immobilisations incorporelles	14 520	163 420	37 742	-	18 202	37 742	-	-	159 739
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Installations techniques et outillage industriel	117 243	49 711	51 404	-	74 312	49 298	-	-	90 536
Installations générales, agencements et divers	63 209	22 894	528	-	15 425	528	-	-	70 678
Matériel de transport	1	-	4 365	-	-	4 365	-	-	1
Matériel de bureau, informatique et mobilier	95 972	17 232	41 291	-	45 624	41 291	-	-	67 580
Emballages récupérables et divers	8 806	-	387	-	2 560	387	-	-	6 245
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Immobilisations corporelles	285 230	89 836	97 976	-	137 921	95 870	-	-	235 039
Participations et créances rattachées	1 166 517	1 712 440	1 314 521	-	110 615	37 761	-	-	1 491 582
Prêts et autres immobilisations financières	171 099	24 737	17 456	-	-	-	-	-	178 380
Immobilisations financières	1 337 617	1 737 177	1 331 977	-	110 615	37 761	-	-	1 669 963
Valeur nette des Immobilisations	1 637 367	1 990 434	1 467 694	-	266 738	171 372	-	-	2 064 741

B. PARTICIPATIONS ET CREANCESTABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En EUR	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
1) Filiales (détenues à + de 50%)							
SARL Vergnet Caraïbes	Guad.	100.00%	1 857 401	977 339	-	-	
SARL Vergnet Pacific	Nelle Cal.	100.00%	14 801	14 801	-	-	
SAS Photalia	Fce	100.00%	1 001 000	-	114 655	114 655	
Energies 21	Maroc	97.90%	90 971	-	91 603	-	
Vergnet Wind Energy Ltd	Nigeria	99.99%	471 355	-	163 175	114 540	
Vergnet UK Ltd	Angleterre	100.00%	1 248	1 248	-	-	
Vergnet Energies	France	100.00%	1 000	1 000	-	-	
Vergnet Tchad	Tchad	100.00%	1 524	0	286 766	267 999	
2) Participations (détenues à - de 50%)							
Néant							
3) Autres							
Coop 92 (en liquidation)	Fce	2.40%	7 622	-	-	-	
Filiales & Participations			3 446 924	994 388	656 200	497 195	-

Filiales & Participations (En EUR)	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
1) Filiales (détenues à + de 50%)					
SARL Vergnet Caraïbes	945 000	32 339	380 886	37 216	31/12/19
SARL Vergnet Pacific	125 700	1 226 939	2 940 985	337 652	31/12/19
SAS Photalia	100 000	(153 742)	0	(112 701)	31/12/19
Energies 21	88 155	(191 764)	-	(6 582)	31/12/07
Vergnet Wind Energy Ltd	368 503	(416 046)	-	(48 748)	31/12/19
Vergnet UK Ltd-1000£	1 175	269 510	431 075	61 069	31/12/19
Vergnet Energies	1 000	-	-	-	31/12/19
Vergnet Tchad	1 524	-	-	-	31/12/19
2) Participations (détenues à - de 50%)					
Néant					

(1) Contrevaleur estimée en EUR à la date du dernier exercice clos

(2) Y compris le résultat du dernier exercice clos

1. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2018	Acqui.	Cessions	2019	2018	Dotation	Reprise	2019
SARL Vergnet Caraïbes	1 857 401			1 857 401	917 823		37 761	880 062
SARL Vergnet Pacific	14 801			14 801	-			-
SAS Photalia	1 001 000			1 001 000	941 042	59 958		1 001 000
Energies 21	90 971			90 971	90 971			90 971
Coop 92	7 622			7 622	7 622			7 622
Vergnet Wind Energy Ltd	471 355			471 355	470 582	773		471 355
Vergnet UK Ltd	1 248			1 248	1 248	1 248		-
Vergnet Energies	1 000			1 000	-			-
Vergnet Tchad	1 524			1 524	1 524	0		1 524
Titres de participation	3 446 924	-	-	3 446 924	2 428 317	61 980	37 761	2 452 536

2. TABLEAU DES CREANCES RATTACHEES

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2018	Acqui.	Cessions	2019	2018	Dotation	Reprise	2019
SARL Vergnet Caraïbes	-			-	-			-
SARL Vergnet Pacific	-			-	-			-
SAS Photalia	25 033	91 231	1 609	114 655	-			-
Energies 21	91 603			91 603	91 603			91 603
Vergnet Wind Energy Ltd	113 315	107 457	57 596	163 175	-	48 635		48 635
Vergnet UK Ltd	(14 474)	272 333	257 859	-	-			-
Vergnet Energies	-			-	-			-
Vergnet Tchad	42 804	1 241 418	997 456	286 766	18 767			18 767
Créances rattachées à des participations	258 281	1 712 440	1 314 521	656 200	110 370	48 635	-	159 005

C. STOCKS

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2018	Acqui.	Cessions	2019	2018	Dotation	Reprise	2019
Stock Matières premières	2 399 027	3 528 140	3 449 267	2 477 900	907 736	81 666	596 299	393 104
Stock Travaux en cours	289 173	271 261	287 520	272 914	-			-
Stock en-cours Projet		75 785		75 785				-
Stocks produits finis	305 215	1 329 667	305 215	1 329 667	114 500	12 627	12 353	114 773
Stocks	2 993 415	5 204 853	4 042 001	4 156 266	1 022 236	94 293	608 652	507 877

D. CREANCES CLIENTS & COMPTES RATTACHES

En EUR	2019	2018
Créances clients et comptes rattachées	14 997 842	9 288 299
Dépréciations	(87 957)	(197 249)
Créances clients et comptes rattachées nettes	14 909 885	9 091 050

E. AUTRES CREANCES

En EUR	2019	2018
Avances & acomptes versés	369 093	1 987 697
Créances fiscales et sociales	559 370	1 539 251
Autres créances et comptes de régularisation	4 454 870	1 866 080
Dépréciations		
Autres créances	5 383 333	5 393 028

F. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En EUR	2019	2018
Actions Propres	14 241	11 457
Compte à terme nanti	356 213	189 805
Autres VMP	320	320
Valeurs mobilières de placement	370 775	201 582
Trésorerie en EUR et devises convertibles	358 766	3 874 670
Trésorerie en devise avec restriction de conversion	45 799	114 099
Trust account Fidji	33 356	36 128
Banque Tchad	-	1 519
Banque Mauritanie	5 297	8 639
Banques Ethiopie	7 146	67 813
Trésorerie	404 566	3 988 768
DISPONIBILITES	775 340	4 190 351

La société détient 69 593 actions propres au 31 décembre 2019, contre 49 201 actions au 31 décembre 2018.

La société a nanti des comptes à terme pour 356 213 EUR au 31 décembre 2019, pour 189 805 EUR au 31 décembre 2018 en garantie d'engagement à première demande (cf. VI.E ci-dessous).

La Société dispose de comptes bancaires à l'étranger libellés en monnaie locale, notamment en Ethiopie, en Mauritanie et aux Iles Fidji utilisés pour les besoins de ses opérations locales.

G. CAPITAUX PROPRES

En EUR	2019	2018
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2018 avant affectations	1 261 734	(9 417 515)
Affectations du résultat à la situation nette par l'assemblée générale		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018	1 261 734	(9 417 515)
Variation du capital social	196 373	663 543
Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 818 847	10 066 878
Variation des provisions relevant des capitaux propres		
Contreparties de réévaluations		
Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	-	-
Autres variations		
Variations en cours d'exercice	2 015 221	10 730 422
Résultat de l'exercice 2019 avant affectations	(171 366)	(51 173)
CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE	3 105 588	1 261 734

H. AVANCES CONDITIONNEES

En EUR	2019	2018
Coface	-	-
Avances conditionnées	-	-

Aucune avance conditionnée n'a été obtenue sur l'exercice 2019.

I. PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En EUR	2018	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2019
Amortissement dérogatoires	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-

En EUR	2018	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2019
Litiges	15 000				15 000
Garanties données aux clients	656 557	(548 798)		-	107 759
Perte à terminaison sur marchés	-		-		-
Pertes de change	22 299	36 089	22 299		36 089
Restructuration	-				-
Impôts	-				-
Autres	401 841	-	372 387		29 454
Provisions	1 095 697	(512 709)	394 686	-	188 302

En EUR	2018	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2019
Immobilisations incorporelles	4 079 050				4 079 050
Immobilisations corporelles	1 620 518		-		1 620 518
Titres de participation	2 428 317	61 980	37 761		2 452 536
Autres immobilisations financières	110 370	48 635			159 005
Stocks et en cours	1 022 236	94 293	608 652		507 877
Comptes clients	197 249	434	109 727	-	87 957
Dépréciations	9 457 740	205 342	756 140	-	8 906 943

Les autres provisions pour risques concernent des risques O&M, sur les filiales et établissements stables à l'étranger

Les machines vendues par la Société font l'objet d'une garantie constructeur. Le coût de cette garantie est couvert par une provision dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière, basée notamment sur l'historique des coûts déjà supportés.

La Société ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés.

J. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

En EUR	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	656 200	656 200	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	178 380	-	178 380
De l'actif immobilisé	834 580	656 200	178 380
Avances et acomptes versés	369 093	369 093	-
Clients douteux ou litigieux	88 797	-	88 797
Autres créances clients	14 909 045	13 984 045	925 000
Personnel et comptes rattachés	1 980	1 980	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 424	11 424	-
Impôts sur les bénéficiaires	102 118	102 118	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	390 857	390 857	-
Etat - Autres Taxes	52 991	52 991	-
Etat-Divers	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Groupes et associés	-	-	-
Débiteurs divers	3 981 564	3 981 564	-
De l'actif circulant	19 907 869	18 894 073	1 013 797
Charges constatées d'avance	167 216	164 539	2 678
Etat des créances	20 909 666	19 714 811	1 194 855

En EUR	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Dettes auprès des établissements de crédit				
à 1 an maximum à l'origine	82 611	82 611	-	-
à plus d' 1 an à l'origine	33 844	1 781	13 181	18 881
Emprunts et dettes financières divers	603 098	603 098	-	-
Avances et acomptes reçus	4 138 643	4 138 643	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 204 143	6 233 657	398 977	571 508
Personnel et comptes rattachés	621 410	602 913	7 605	10 893
Sécurité sociale et autres organismes	1 448 133	603 724	347 146	497 263
Taxe sur la valeur ajoutée	9 398	9 398	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	17 886	14 828	1 257	1 801
Dettes sur immo, et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	1 578 846	172 011	578 366	828 470
Autre dettes	3 688 314	3 688 314	-	-
Produits constatés d'avance	3 709 141	3 709 141	-	-
Etat des dettes	23 135 467	19 860 119	1 346 532	1 928 816

- Le Directoire a, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2018, attribué gratuitement 2.676.338 bons de souscription d'actions (les « BSA ») le 18 juin 2018, pour un montant total de 53.526,76 EUR.
- ⇒ 6.383 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 6.383 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 127,66 EUR.
 - ⇒ 229 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 229 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 4,58 EUR.

- ⇒ 1.704 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 1.704 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 34,08 EUR.
- L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2019, a émis 206.126 actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, pour un montant total de 4.122,52 EUR.
- ⇒ Ces actions ordinaires nouvelles émises ont les caractéristiques suivantes :
- Valeur nominale d'une action : 0,02 centimes d'euros
 - Montant nominal maximum : 4.122,52 euros
 - Prime d'émission : 0,28 centimes d'euros
 - Prix unitaire des actions : 0,30 centimes d'euros
 - Montant maximum de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse : 61.837,80 euros

Au 31 décembre 2019, 39 obligations ont été converties pour un montant de 3.075.393,60 EUR, correspondant à 9.610.605 actions au nominal de 192.212,10 EUR et une prime d'émission de 2.883.181,50 EUR.

K. PRODUITS A RECEVOIR

En EUR	2019	2018
Clients factures à établir	1 320 743	5 029 960
Fournisseurs avoirs à recevoir	3 980 007	1 201 416
Etat produits à recevoir		
Autres	-	201 613
Produits à recevoir	5 300 750	6 432 989

L. CHARGES A PAYER

En EUR	2019	2018
Factures non parvenues	888 232	2 000 178
Dettes fiscales et sociales	917 762	822 055
Intérêts courus	145 744	128 960
Autres charges	3 688 314	1 548 071
Charges à payer	5 640 052	4 499 264

M. CHARGES ET PRODUITS IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

1. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En EUR	2019	2018
Assurance	10 930	1 621
Locations	70 102	67 865
Maintenance matériel bureau et informatique	19 596	20 682
Honoraires	11 862	8 729
Autres	54 727	137 471
Charges constatées d'avance	167 216	236 368

2. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En EUR	2019	2018
Sur prestations non réalisées	3 709 141	504 673
Autres		
Produits constatés d'avance	3 709 141	504 673

Les Produits constatés d'avance concerne essentiellement les projets éoliens liés à la quote-part de facturation d'avance par rapport à la prise en compte du revenu à l'avancement.

3. ECARTS DE CONVERSION

En EUR	2019	2018
Ecart de conversion Actif (-)	36 089	22 299
Ecart de conversion Passif (+)	352 331	299 782
Ecart de conversion net	316 242	277 483

Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les écarts de conversion, actif et passif concernent principalement les comptes de liaison avec les établissements à l'étranger au 31 décembre 2019, et au 31 décembre 2018.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En EUR	2019	2018
France	872 582	639 634
Export	8 005 966	15 453 050
Chiffre d'affaires net	8 878 548	16 092 684

B. TRANSFERTS DE CHARGES

En EUR	2019	2018
Remboursement assurances et autres	-	-
Transferts de charges sociaux	7 555	129 714
Autres transferts de charges	24 991	363 515
Transferts de charges	32 546	493 230

C. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En EUR	2019	2018
Autres subventions		
Autres subventions liées à l'emploi	0	0
Subventions d'exploitation	0	0

D. RESULTAT FINANCIER

En EUR	2019	2018
Produits financiers de participations	199 997	-
Autres intérêts et produits assimilés	11 168	1 287
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 060	1 003 460
Différences positives de change	23 908	12 353
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	295 134	1 017 099
Dotations financières aux amortissements et provisions	146 704	140 339
Intérêts et charges assimilées	7 211	129 426
Différences négatives de change	35 301	49 580
Charges financières	189 216	319 346
Résultat financier	105 918	697 753

E. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En EUR	2019	2018
Produits exceptionnels s/opérations de gestion	225	734
Produits cessions des éléments actifs immob. Corp.& Fin.	489 815	24 276
Reprise s/prov & transfert de charges	16 212	30 341
Produits exceptionnels	506 252	55 350
Autres	58 151	15 176
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	58 151	15 176
Valeur Nette Comptable immobilisations corporelles cédées	2 106	32 211
Autres	77	265 865
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 183	298 076
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 890	16 254
Charges exceptionnelles	65 224	329 506
Résultat exceptionnel	441 028	(274 156)

F. IMPOTS

1. CREDIT D'IMPOT

La Société n'a pas bénéficié de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ni au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2. VENTILATION DE L'IMPOT

En EUR	2019			2018		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	(545 407)		(545 407)	275 604		275 604
Résultat exceptionnel	441 028		441 028	(274 156)		(274 156)
Impôts sur les sociétés		66 988	(66 988)		52 621	52 621
Crédits d'impôt			-			-
Intégration fiscale			-			-
Carry Back			-			-
Total	(104 378)	66 988	(171 366)	1 447	52 621	54 069

Les chiffres négatifs de la colonne Impôt correspondent à des produits d'impôt.

La Société est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec ses filiales VERGNET CARAÏBES, et PHOTALIA. Les modalités de la répartition de l'impôt entre les sociétés du groupe sont basées sur le principe de la neutralité fiscale.

La Société n'a pas bénéficié d'un produit d'intégration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, le montant des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élève à 63 195 505 EUR, contre 61 783 932 EUR au 31 décembre 2018.

VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A. PENSIONS ET RETRAITES

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés.

La valeur actuelle des droits acquis est de 288 773 EUR au 31 décembre 2019, contre 32 321 EUR au 31 décembre 2018.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 ans
- taux de turn-over : taux moyen réellement constaté par catégorie socioprofessionnelle sur les cinq dernières années
- taux d'augmentation des salaires : 0%
- table de mortalité : INSEE 2018
- taux d'actualisation : 0.77 % (1.57 % en 2018)
- application de convention collective de la Société

B. CREDIT BAIL

Néant.

C. LOCATIONS FINANCIERES

En EUR	Total	Paiements dûs par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Locations financières	18 782	18 299	483	
Obligations contractuelles	18 782	18 299	483	-

D. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant

E. AUTRES ENGAGEMENTS

Les engagements donnés et reçus font l'objet du tableau ci-après :

En EUR	2019		2018	
	Filiales et participations	Tiers	Filiales et participations	Tiers
Avals, cautions, garanties		571 664		947 233
Autres	141 790	5 555 556	141 790	5 644 556
Engagements donnés	141 790	6 127 220	141 790	6 591 789
Avals, cautions, garanties		642 100		921 549
Autres				
Engagements reçus	-	642 100	-	921 549

Les Avals, cautions et garanties reçus correspondent essentiellement à des garanties à première demande obtenues des banques dans le cadre de marché à l'export.

VII. AUTRES INFORMATIONS

A. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Aucune transaction significative n'a été conclue avec des parties liées en dehors des conditions normales de marché au cours de l'exercice 2019.

En EUR	Montants concernant les entreprises		Montants des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation > à 10%	
Eléments du bilan			
Actif			
Participations	3 446 924		
Créances rattachées à des participations	656 200		
Créances clients et comptes rattachés	746 601		
Autres créances	-		
Charges constatées d'avance	47 210		
Prime non conversion emprunt obligataire	-	270 000	
Passif			
Emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses	603 098	1 578 846	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	570 087		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	51 849		
Autres dettes	-		
Eléments du compte de résultat			
Charges financières	7 211	-	
Produits financiers	210 665		

B. DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

C. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

En EUR	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	56 587 022	0.02
Actions émises pendant l'exercice	9 818 664	0.02
Actions remboursées pendant l'exercice		0.02
Actions composant le capital social en fin d'exercice	66 405 686	0.02

Au cours de l'année 2019 ont été émises :

9 610 605 actions nouvelles à l'issue de la conversion, entre janvier et mai 2019, de 39 obligations convertibles en actions détenues par un investisseur.

206 126 actions nouvelles émises au profit de créanciers ayant choisi la conversion de leur créance en actions à l'issue de l'assemblée générale du 27/06/2019.

229 actions nouvelles émises à l'issue de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions pendant la période d'exercice du 2 au 22/01/2019.

1 704 actions nouvelles émises à l'issue de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions pendant la période d'exercice du 1er au 31 juillet 2019.

D. EFFECTIFS

En nombre de personnes	2019	2018
Ouvriers	17.2	11.7
Administratifs et techniciens	6.4	15.6
Agents de maîtrise	17.3	10.9
Cadres	47.9	45.2
Apprenti	0.2	-
Contrat professionnalisation	-	-
Effectif moyen	88.9	83.4

L'effectif moyen du personnel est calculé en « équivalent temps plein ».

E. SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente, compte tenu de l'effet de l'intégration fiscale se présente comme suit

En EUR	2019	2018
Provisions non déductibles	55 400	39 662
Charges à payer non déductibles		
Reports déficitaires	63 195 505	61 783 932
Allègement de la dette future d'impôt (en base)	63 250 905	61 823 594
Provisions réglementées		-
Accroissement de la dette future d'impôt (en base)	-	-

F. COMPTES CONSOLIDES

La Société établit des comptes consolidés depuis le 01/01/2005.

G. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés.